

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DGRI 1 Subvention (160.000 euros) et Convention pluriannuelle avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (17e).

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention pluriannuelle avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales jointe en annexe ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Hermano Sanches Ruivo, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention pluriannuelle avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales jointe à la présente délibération;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention pluriannuelle avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales jointe à la présente délibération ;

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec L'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales, ladite convention.

Article 4 : La subvention attribuée au titre de l'année 2021 à l'Association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales, 29, Avenue de Villiers, 75017 Paris (n° simpa 21094 et n° de dossier 02194) est fixée à 160.000 €, sous réserve de décision de financement et de disponibilité des crédits.

Article 5 : La dépense correspondante de 160.000 € sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO